

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 16
Annexe	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Barreau de Montréal (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L. ¹

Montréal
Le 28 avril 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115879

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	Fonds		2021	2020
	d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	2 225 979		2 225 979	2 227 786
Produits provenant d'activités (note 5)	216 069		216 069	300 377
Produits nets de placements	4 473	5 381	9 854	23 571
Amendes	55 967		55 967	51 545
Autres	50 791		50 791	43 166
	<u>2 553 279</u>	<u>5 381</u>	<u>2 558 660</u>	<u>2 646 445</u>
Charges				
Services administratifs (annexe)	1 929 728		1 929 728	2 209 093
Subventions et prix annuels	187 115		187 115	198 633
Charges provenant d'activités (note 5)	179 644		179 644	346 415
	<u>2 296 487</u>	<u>-</u>	<u>2 296 487</u>	<u>2 754 141</u>
Autre produit				
Aide gouvernementale	16 500		16 500	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>273 292</u>	<u>5 381</u>	<u>278 673</u>	<u>(107 696)</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	Fonds		2021	2020
	d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début (note 2)	578 938	727 564	1 306 502	1 510 998
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	273 292	5 381	278 673	(107 696)
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments	(142 500)		(142 500)	(96 800)
Solde à la fin	709 730	732 945	1 442 675	1 306 502

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	278 673	(107 696)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	174 896	170 453
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 793	1 914
Régimes de retraite	(17 900)	(9 100)
Variation nette de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	2 701	(837)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>52 247</u>	<u>78 993</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>492 410</u>	<u>133 727</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(378 935)	(581 518)
Cession de placements	454 853	657 000
Immobilisations corporelles	(32 639)	(6 754)
Immobilisations incorporelles	<u>(10 760)</u>	<u></u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>32 519</u>	<u>68 728</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(43 087)</u>	<u>(40 007)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	481 842	162 448
Encaisse au début	<u>289 471</u>	<u>127 023</u>
Encaisse à la fin	<u><u>771 313</u></u>	<u><u>289 471</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2021

	2021		2020
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	771 313		289 471
Comptes clients et autres créances	6 264		17 519
Avances au fonds d'administration, sans intérêt		367 120	
Frais payés d'avance	8 846		66 533
	786 423	367 120	373 523
Long terme			
Placements (note 6)		365 825	444 444
Immobilisations corporelles (note 7)	1 772 992		1 915 249
Immobilisations incorporelles (note 8)	8 967		
	2 568 382	732 945	2 733 216

Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2021

	2021		2020
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	229 073		224 022
Produits reportés	17 914		39 660
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	367 120		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	46 835		1 028 332
	660 942	-	1 292 014
Long terme			
Dette à long terme (note 10)	938 410		
Passif au titre des prestations définies (note 11)	259 300		134 700
	1 858 652	-	1 426 714
SOLDES DE FONDS			
Non grevés d'affectations (note 2)	709 730		578 938
Grevés d'affectations		732 945	727 564
	709 730	732 945	1 306 502
	2 568 382	732 945	2 733 216

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (RLRQ, c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié la présentation des soldes de fonds du fonds d'administration. Antérieurement, l'organisme présentait les soldes de fonds investis en immobilisations comme une composante distincte du fonds d'administration. L'organisme présente maintenant ces sommes à même les soldes de fonds non grevés d'affectations du fonds d'administration. Au 31 mars 2020, cette modification a eu pour effet de diminuer les soldes de fonds investis en immobilisations du fonds d'administration de 1 915 249 \$ et d'augmenter les soldes de fonds non grevé d'affectations du fonds d'administration d'un montant correspondant.

3 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné l'annulation de certaines activités en salle qui ont du être remplacées par des activités virtuelles. Les produits et les charges des activités ont donc diminué au cours de l'exercice. L'organisme a également reçu une aide gouvernementale de 16 500 \$ qui a été comptabilisée aux résultats à titre d'autre produit.

Malgré le fait que les produits principaux de l'organisme soient les cotisations régulières des membres, cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre les mesures nécessaires afin de minimiser les répercussions, notamment en réduisant les charges provenant d'activités et en bénéficiant de certaines mesures gouvernementales lorsqu'il est admissible.

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placement garanti que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations au bâtiment	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Aide gouvernementale

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser l'aide gouvernementale. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale affectée à des charges d'exercices futurs est reportée et comptabilisée à titre d'autre produit du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elle est affectée. L'aide gouvernementale non affectée est comptabilisée à titre d'autre produit du fonds approprié lorsqu'elle est reçue ou lorsqu'elle est à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés à l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

5 - ACTIVITÉS

	2021		2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de tennis			4 350	2 438
Rentrée judiciaire	8 375	5 925	28 396	60 965
Salon des avocats	97 422	79 358	136 691	86 804
Activités de formation	59 235	15 585	78 551	29 988
Prestation collective de serment	6 000	2 960	9 000	11 020
Salon Visez droit	45 037	75 816	43 789	155 200
	216 069	179 644	300 777	346 415

6 - PLACEMENTS

	2021	2020
	\$	\$
Certificats de placement garanti, taux d'intérêt variant de 0,6 % à 1,75 % (2,13 % à 2,25 % au 31 mars 2020), échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2021	329 116	378 298
Fonds communs	36 709	66 146
	365 825	444 444

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2021

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	Valeur comptable nette \$
Terrain	179 791		179 791
Bâtiment	967 448	143 405	881 405
Équipement informatique	80 183	45 476	12 867
Mobilier de bureau	65 873	33 126	45 921
Améliorations au bâtiment	935 606	233 902	795 265
	2 228 901	455 909	1 772 992
	2 228 901	455 909	1 915 249

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2021		2020
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	Valeur comptable nette \$
Bases de données	85 696	85 696	
Site Web	49 980	49 980	
Logiciels	22 086	13 119	8 967
	157 762	148 795	8 967
	157 762	148 795	8 967

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	58 840	56 212
Salaires et retenues à la source à payer	131 465	143 112
Cotisations aux régimes de retraite à payer	26 263	24 698
Taxes de vente à payer	12 505	
	229 073	224 022
	229 073	224 022

Les sommes à remettre à l'État totalisent 12 505 \$ au 31 mars 2021 (5 513 \$ au 31 mars 2020).

10 - DETTE À LONG TERME

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, 2,9 %, garanti par l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels, présents et futurs de l'organisme, remboursable par versements mensuels de 6 231 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2024	985 245	1 028 332
Tranche échéant à moins de un an	46 835	1 028 332
	938 410	-
	938 410	-

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 46 835 \$ en 2022, à 48 212 \$ en 2023, à 49 629 \$ en 2024 et à 840 569 \$ en 2025.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

11 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies (capitalisé et non capitalisé) et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2019.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	4 607 800	4 106 000
Juste valeur des actifs des régimes	5 562 300	5 070 800
Situation de capitalisation – excédent	954 500	964 800
Provision pour moins-value	(1 213 800)	(1 099 500)
Passif au titre des prestations définies	259 300	134 700

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

12 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat échéant en mars 2025, à verser une somme de 291 940 \$ pour le salon des avocats et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 78 441 \$ en 2022 et 2023, à 71 167 \$ en 2024 et à 63 891 \$ en 2025.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et charges sociales	1 134 815	1 223 897
Régimes de retraite	81 800	101 700
Allocation de fonction du bâtonnier	80 000	80 000
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	25 000
Allocation pour bâtonnier sortant	15 000	15 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	8 340	35 711
Taxes et permis	52 743	49 140
Assurances	2 734	2 810
Comités		51 823
Communications	8 944	9 224
Entretien des immeubles	1 600	8 892
Entretien et réparations	324	2 274
Frais de représentation	5 306	25 821
Informatique	32 267	50 004
Location et entretien d'équipement de bureau	17 199	17 728
Charges locatives	33 729	53 529
Fournitures de bureau	11 860	17 655
Portraits et photos		350
Services de consultation juridique aux petites créances	25 000	25 000
Services professionnels	88 632	103 688
Télécommunications	11 184	10 427
Frais de crédit – cotisations des membres	37 306	37 319
Amortissement du bâtiment	57 362	57 362
Amortissement de l'équipement informatique	10 798	6 355
Amortissement du mobilier de bureau	13 175	13 175
Amortissement des améliorations au bâtiment	93 561	93 561
Amortissement des logiciels	1 793	
Amortissement du site Web		1 914
Intérêts sur la dette à long terme	34 980	39 705
Autres	44 276	50 029
	<u>1 929 728</u>	<u>2 209 093</u>